

C O N S E I L S U P É R I E U R D E L ' É D U C A T I O N

R rapport

SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ÉDUCATION
2010-2012

POUR UNE FORMATION QUALIFIANTE
CHEZ LES JEUNES DE MOINS DE 20 ANS,
LEVER LES OBSTACLES À LA FORMATION
PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE

SOMMAIRE

***POUR UNE FORMATION QUALIFIANTE CHEZ LES JEUNES DE MOINS DE 20 ANS,
LEVER LES OBSTACLES À LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE***

RAPPORT À LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

SOMMAIRE

Pour favoriser l'obtention d'une première formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans, les acteurs du milieu de l'éducation, de la main-d'œuvre et du milieu communautaire sont conviés à relever trois défis : améliorer l'accès à la formation professionnelle *pendant* les études secondaires; favoriser la réussite de la formation générale, qui rend possibles les études ultérieures et l'apprentissage tout au long de la vie; travailler en synergie afin de contribuer à la qualification du plus grand nombre possible de jeunes. Ces défis, qui doivent demeurer la priorité du gouvernement, du réseau de la main-d'œuvre et de l'ensemble de la société québécoise, interpellent tout particulièrement les acteurs du système scolaire, le personnel enseignant et les parents. Pour l'essentiel, voilà le message livré par le Conseil supérieur de l'éducation à l'intérieur du Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2010-2012.

Dans la première partie du rapport, le Conseil apporte des précisions sur le concept de qualification. Selon la définition retenue, la qualification ou formation qualifiante conduit soit à l'exercice d'une fonction ou d'un métier sur le marché du travail, soit à la poursuite des études, en continuité ou non, en formation professionnelle. L'angle de traitement choisi par le Conseil porte sur la formation professionnelle et sur tout ce qui fait obstacle à son accessibilité pendant les études secondaires, puisque c'est à cette étape du cheminement scolaire qu'un grand nombre de jeunes quittent l'école avant d'avoir achevé leur formation ou obtenu une première qualification. Le Conseil a donc la préoccupation d'accroître la capacité du système scolaire à atteindre cet objectif d'accès.

Parce que la formation professionnelle est trop souvent considérée comme une formation terminale, la question d'un continuum a aussi guidé la réflexion du Conseil. L'acquisition d'une première formation qualifiante doit être vue comme une étape qui peut mener à d'autres formations, de même niveau ou de nature plus complexe. Pour ce faire, la présence d'une composante de formation générale, qui favorise l'apprentissage tout au long de la vie et l'exercice d'une citoyenneté active et responsable, constitue pour le Conseil un objet de préoccupation constant qu'il souligne de nouveau dans ce rapport.

Le Conseil trace aussi les grandes étapes de la trajectoire de développement des jeunes à l'adolescence et circonscrit les besoins qui en découlent. Ces caractéristiques appellent le déploiement de dispositifs variés qui permettent

aux jeunes de tester leurs aptitudes et leurs champs d'intérêt, de faire des choix, de se différencier des autres élèves. De plus, le Conseil s'intéresse aux perceptions des élèves, de leur famille et de l'école au regard de la formation professionnelle. L'influence des parents, des amis et du personnel de l'école dans les choix vocationnels des adolescents est centrale. Paradoxalement, si la formation professionnelle est perçue positivement par les élèves, elle ne constitue pas pour autant une voie normale et légitime de scolarisation pour eux.

Enfin, le Conseil jette un regard rétrospectif sur l'évolution de la formation professionnelle au Québec. Les grands repères historiques répertoriés permettent d'éclairer le rôle déterminant exercé par les différents paliers de gouvernement dans le devenir de la formation professionnelle. Les décisions successives ont ainsi favorisé une intégration des jeunes et des adultes en formation professionnelle. On a toutefois constaté, au fil des décennies, une stagnation du nombre d'inscriptions chez les jeunes de moins de 20 ans.

Dans la deuxième partie du rapport, le Conseil présente l'offre de première formation qualifiante faite aux jeunes de 15 à 19 ans par le réseau de l'éducation, le marché du travail et le milieu communautaire ainsi que les modalités de financement des différents programmes et mesures recensés. Il fait aussi état de l'opinion des acteurs consultés dans le cadre de l'appel de mémoires adressé aux diverses organisations nationales concernées par le thème du rapport.

Globalement, les organismes consultés se sont montrés favorables aux hypothèses de travail formulées par le Conseil à propos de la nécessité de diversifier le curriculum de formation au deuxième cycle du secondaire, de la valeur et de la reconnaissance sociale des divers titres auxquels conduisent les formations qualifiantes, des assouplissements nécessaires pour certaines règles de sanction en vigueur à la formation générale des jeunes et d'une filière de formation qui conduirait à une double diplomation – diplôme d'études professionnelles (DEP) et diplôme d'études secondaires (DES) – et dans laquelle les deux formations seraient offertes en concomitance pendant les études secondaires. Sur l'accès d'un plus grand nombre de jeunes de moins de 20 ans à des voies de qualification en entreprise, comme l'apprentissage en milieu de travail, les opinions des acteurs consultés sont plus mitigées. Quant à la contribution des organismes communautaires à l'apprentissage et à la qualification des jeunes, le Conseil note qu'elle est souhaitée par les divers partenaires des milieux de l'éducation et de la main-d'œuvre, mais selon des conditions qui assurent le respect des missions et des responsabilités de chacun.

Dans la troisième partie du rapport, le Conseil soumet à la réflexion de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, des milieux de l'éducation et de la

main-d'œuvre, des organismes communautaires, des parents et de l'ensemble de la population trois orientations de même que des pistes d'action qu'il juge prioritaires pour favoriser l'obtention d'une première formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans.

Première orientation

La première orientation consiste à prioriser l'accès des jeunes de 15 à 19 ans à la formation professionnelle. Le Conseil invite tous les partenaires concernés à participer conjointement à l'atteinte de cette priorité gouvernementale. Pour ce faire, il propose d'accentuer les activités d'information sur la formation professionnelle et de promotion de celle-ci auprès des parents et des acteurs scolaires, d'offrir un plus grand nombre d'activités d'orientation et d'exploration professionnelles dès le primaire et dès l'entrée au secondaire, d'exercer un leadership local fort au regard des nécessaires arbitrages à faire entre les missions du secteur des jeunes, du secteur des adultes et de la formation professionnelle et, surtout, de prendre tous les moyens nécessaires pour qu'un plus grand nombre de jeunes aient accès à une première formation qualifiante avant l'âge de 20 ans. À cette fin, le Conseil nous invite à nous inspirer de l'Ontario, qui amorçait, en 2003, une ambitieuse réforme de l'éducation. Le Conseil est en effet d'avis que l'expérience ontarienne peut éclairer les décideurs d'ici et inspirer des initiatives et des moyens à mettre en œuvre pour aider les élèves à obtenir une première formation qualifiante avant l'âge de 20 ans.

Deuxième orientation

La deuxième orientation invite les acteurs du réseau de l'éducation, de celui de la main-d'œuvre et du milieu communautaire à concilier accessibilité, diversité et qualité. Ainsi, le Conseil propose au réseau de l'éducation de qualifier les jeunes en formation professionnelle *pendant* les études secondaires. Pour ce faire, il mise sur les parcours de formation générale et de formation professionnelle en concomitance et invite à privilégier la double diplomation (DEP-DES). Pour le Conseil, ces parcours sont susceptibles d'intéresser une frange importante de jeunes pour qui l'offre de formation générale du deuxième cycle du secondaire n'est ni attrayante ni motivante. La multiplication de tels parcours devrait ainsi contribuer à faire de la formation professionnelle au secondaire une voie normale de scolarisation.

Au réseau de la main-d'œuvre, le Conseil demande de qualifier les jeunes sans oublier la formation générale. En dépit d'une offre de formation encore bien marginale à l'intention des jeunes de moins de 20 ans, le Conseil est d'avis qu'il faudrait s'assurer que tous ceux qui transitent par ce réseau puissent acquérir la formation de base nécessaire à la poursuite d'apprentissages ultérieurs. Le

Conseil préconise aussi un assouplissement des règles qui encadrent le modèle d'adéquation formation-emploi, qui peuvent constituer un sérieux obstacle à l'atteinte des engagements gouvernementaux en matière de qualification des jeunes avant l'âge de 20 ans.

Enfin, aux organismes communautaires, le Conseil propose de soutenir la qualification en complémentarité des autres acteurs et en synergie avec eux. À cette fin, il considère que la question de l'adéquation du financement de ces organismes avec leurs besoins est cruciale.

Troisième orientation

Comme troisième orientation, le Conseil propose d'assurer l'intégration et l'adaptation de la formation générale dans tous les parcours de formation qualifiante. D'abord, il identifie les composantes de formation générale sur lesquelles les apprentissages ultérieurs peuvent s'appuyer tout au long de la vie. Ensuite, afin de ne pas créer d'exclusion scolaire et sociale, il insiste sur la nécessaire adaptation de la formation générale incluse dans les divers parcours et programmes de formation professionnelle. Pour le Conseil, l'effort de changement et d'adaptation demandé se situe bien davantage du côté de l'enseignement et de la pédagogie que du côté des élèves concernés. Afin de soutenir le changement, le Conseil présente quelques stratégies pédagogiques qui supposent de réviser le modèle d'organisation du travail éducatif : l'expérience de la tâche globale dans les centres de formation en entreprise et récupération (CFER), l'expérience de la voie technologique et, en ce qui concerne l'adaptation de la formation générale, la recension de pratiques pédagogiques efficaces mises en œuvre dans quelques commissions scolaires au Québec.

Dans ce rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, le Conseil affirme l'importance de qualifier le plus grand nombre de jeunes avant l'âge de 20 ans, soit avant qu'ils quittent le système scolaire sans qualification ni diplôme. C'est un enjeu de taille pour la jeunesse québécoise et l'ensemble de la société. Le Conseil convie donc tous les acteurs concernés, tant ceux du réseau de l'éducation que ceux de la main-d'œuvre et du milieu communautaire, à se mobiliser durablement pour faire de la formation professionnelle une voie légitime et normale de scolarisation.

Le texte complet du rapport est accessible sur le site Internet du Conseil supérieur de l'éducation (www.cse.gouv.qc.ca). Il est aussi possible d'en demander un exemplaire en téléphonant au 418 643-3850.